

---

**ARRÊTÉ** **832.00.041023.1**  
**fixant la liste des hôpitaux de soins somatiques aigus admis à  
pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins par le  
Canton de Vaud**  
**du 4 octobre 2023**

---

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)

vu l'ordonnance fédérale du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (OAMal)

vu la loi du 5 décembre 1978 sur la planification et le financement des établissements  
sanitaires reconnus d'intérêt public (LPFES)

vu le Rapport d'évaluation des besoins en soins aigus somatiques - Données statistiques  
comme base de la planification hospitalière 2021-2025 du Canton de Vaud et sa mise à jour  
(Obsan 2019 et 2022)

vu le Rapport du Conseil d'Etat du 28 novembre 2022 concernant la planification hospitalière  
des soins somatiques aigus – Conditions-cadres de l'appel d'offres

vu le Rapport du Conseil d'Etat du 4 octobre 2023 concernant la planification hospitalière des  
soins somatiques aigus – Evaluation des offres et liste hospitalière

vu le préavis du Département de la santé et de l'action sociale (ci-après : le département)

*arrête*

**Art. 1** **But**

<sup>1</sup> Le présent arrêté fixe la liste des hôpitaux de soins somatiques aigus admis à pratiquer à charge de  
l'assurance obligatoire des soins par le Canton de Vaud, afin de couvrir les besoins en soins de sa  
population.

**Art. 2** **Liste des hôpitaux**

<sup>1</sup> Les établissements figurant sur la liste annexée sont admis par le Canton de Vaud, sous réserve de  
l'alinéa 2, à fournir des prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins, dès le 1er janvier  
2024, dans les groupes de prestations (selon le modèle GPPH de groupement des prestations du  
Canton de Zürich, version 2023) pour lesquels ils ont obtenu un mandat de prestations.

<sup>2</sup> Sont expressément réservées les conditions et limitations particulières, notamment les limites de quantités, inscrites dans les mandats de prestations accordés à chaque établissement figurant sur la liste.

### **Art. 3 Obligations**

<sup>1</sup> L'inscription sur la liste hospitalière du Canton de Vaud est conditionnée au respect de l'ensemble de la législation fédérale et cantonale applicable à l'activité de l'établissement, ainsi qu'à celui de toutes les obligations prévues par le mandat de prestations qui lui a été accordé. En cas de violation de ces normes et obligations, le Conseil d'Etat peut prononcer le retrait de la liste.

### **Art. 4 Modification de la liste**

<sup>1</sup> Sous réserve des obligations contractuelles découlant des mandats de prestations, le Conseil d'Etat peut adapter, en tout temps, la liste hospitalière du Canton de Vaud aux besoins en soins de sa population.

### **Art. 5 Recours**

<sup>1</sup> Le présent arrêté est susceptible de recours au Tribunal administratif fédéral dans les 30 jours suivant sa publication. Le recours est dépourvu d'effet suspensif.

### **Art. 6 Caducité de la précédente planification hospitalière des soins somatiques aigus**

<sup>1</sup> Dès l'entrée en vigueur du présent arrêté, l'arrêté du 29 juin 2011 édictant la liste vaudoise des établissements hospitaliers admis à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (LAMal) cesse de régir la planification des soins somatiques aigus par le Canton de Vaud. Cet arrêté du 29 juin 2011 reste en revanche applicable à la planification des soins de psychiatrie et de réadaptation hospitalières.

### **Art. 7 Exécution et entrée en vigueur**

<sup>1</sup> Le département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur le 1er janvier 2024.

## **Annexes**

1. Liste des hôpitaux

# Liste des hôpitaux

# Liste hospitalière du 1er janvier 2024

GPPH	Désignation	Hôpitaux et cliniques généraux										Hôpitaux et cliniques spécialisés										Pôles Santé					
		CHUV	EHC Morges	GHOL Nyon	ehnv Yverdon	ehnv St-Loup	HIB	HRC Rennaz	Clinique La Source	Clinique Cecil	Clinique Bois-Cerf	Clinique Genolier	HOJG	Hôpital de Lavaux	Institution Lavigny	Fondation Rive-Neuve	EHC Aubonne	EHC Gilly	GHOL Rolle	ehnv Orbe	eHnv Chamblon	HRC Vevey	HRC Monthey	Clinique CIC	Clinique Montchoisi	Clinique la Prairie	PSVJ
Paquet de base	BP	Paquet de base chirurgie et médecine interne																									
	BPS	Paquet de base pour fournisseurs de prestations spécialisé																									
Dermatologie	DER1	Dermatologie (y c. vénéréologie)																									
	DER1.1	Oncologie dermatologique																									
	DER1.2	Affections cutanées graves																									
	DER2	Traitement des plaies																									
Oto-rhino-laryngologie	HNO1	Oto-rhino-laryngologie (chirurgie ORL)																									
	HNO1.1	Chirurgie cervico-faciale																									
	HNO1.1.1	Interventions ORL complexes interdisciplinaires (chirurgie tumorale)																									
	HNO1.2	Chirurgie élargie du nez et des sinus																									
	HNO1.2.1	Chirurgie élargie du nez et des sinus avec ouverture de la dure-mère (chirurgie interdisciplinaire de la base du crâne)																									
	HNO1.3	Chirurgie de l'oreille moyenne (tympaanoplastie, chirurgie mastoïdienne, ossiculoplastie y c. chirurgie stapédienne)																									
	HNO1.3.1	Chirurgie élargie de l'oreille avec oreille interne et/ou ouverture de la dure-mère																									
	HNO1.3.2	Implants cochléaires (CIMHS)																									
	HNO2	Chirurgie de la thyroïde et des parathyroïdes																									
Neurochirurgie	KIE1	Chirurgie maxillaire																									
	NCH1	Neurochirurgie crânienne																									
	NCH1.1	Neurochirurgie spécialisée																									
	NCH1.1.1	Traitement des pathologies vasculaires du SNC hormis les anomalies vasculaires complexes (CIMHS)																									
	NCH1.1.1.1	Traitement des anomalies vasculaires complexes du SNC (CIMHS)																									
	NCH1.1.2	Neurochirurgie stéréotaxique fonctionnelle (CIMHS)																									
	NCH1.1.3	Chirurgie de l'épilepsie (CIMHS)																									
	NCH2	Neurochirurgie spinale																									
NCH2.1	Processus expansifs intramédullaires primaires et secondaires (CIMHS)																										
NCH3	Neurochirurgie périphérique																										
Neurologie	NEU1	Neurologie																									
	NEU2	Tumeur maligne secondaire du système nerveux																									
	NEU2.1	Tumeur primaire du système nerveux (sans patients palliatifs)																									
	NEU3	Maladies cérébrovasculaires																									
	NEU3.1	Traitement des accidents vasculaires cérébraux en Stroke Center (CIMHS)																									
	NEU4	Epileptologie: diagnostic complexe																									
	NEU4.1	Epileptologie: traitement complexe																									
	NEU4.2	Epileptologie: diagnostic intensif non invasif par vidéo-EEG																									
NEU4.2.1	Epileptologie: diagnostic préopératoire de l'épilepsie avec monitoring intensif (CIMHS)																										
Ophthalmologie	AUG1	Ophtalmologie																									
	AUG1.1	Strabologie																									
	AUG1.2	Orbite, paupières, voies lacrymales																									
	AUG1.3	Chirurgie spécialisée du segment antérieur																									
	AUG1.4	Cataracte																									
	AUG1.5	Affections du corps vitré / de la rétine																									

mission octroyée       mission MHS  
 mission octroyée sous réserve d'une limitation du nombre de cas



GPPH	Désignation	Hôpitaux et cliniques généraux										Hôpitaux et cliniques spécialisés										Pôles Santé							
		CHUV	EHC Morges	GHOL Nyon	eHnv Yverdon	eHnv St-Loup	HIB	HRC Rennaz	Clinique La Source	Clinique Cecil	Clinique Bois-Cerf	Clinique Genolier	HOJG	Hôpital de Lavaux	Institution Lavigny	Fondation Rive-Neuve	EHC Aubonne	EHC Gilly	GHOL Rolle	eHnv Orbe	eHnv Chamblon	HRC Vevey	HRC Monthey	Clinique CIC	Clinique Montchoisi	Clinique la Prairie	PSVJ	PSPE	RSBJ
Urologie	URO1	Urologie sans titre de formation approfondie 'Urologie opératoire'																											
	URO1.1	Urologie avec titre de formation approfondie 'Urologie opératoire'																											
	URO1.1.1	Prostatectomie radicale																											
	URO1.1.2	Cystectomie radicale (CIMHS)																											
	URO1.1.3	Chirurgie complexe des reins																											
	URO1.1.4	Surrénalectomie isolée																											
	URO1.1.7	Implantation d'un sphincter urinaire artificiel																											
	URO1.1.8	Néphrostomie percutanée avec fragmentation de calculs																											
	URO1.1.9	Lymphadénectomie rétropéritonéale après chimiothérapie dans les tumeurs du testicule (CIMHS)																											
Pneumologie	PNE1	Pneumologie																											
	PNE1.1	Pneumologie avec assistance ventilatoire spéciale																											
	PNE1.2	Evaluation avant ou status après transplantation pulmonaire																											
	PNE1.3	Mucoviscidose																											
	PNE2	Polysomnographie																											
Chirurgie thoracique	THO1	Chirurgie thoracique																											
	THO1.1	Cancers du système respiratoire résection curative par lobectomie / pneumonectomie)																											
	THO1.2	Opérations sur le médiastin																											
Transplantations d'organes solides	TPL1	Transplantation cardiaque (CIMHS)																											
	TPL2	Transplantation pulmonaire (CIMHS)																											
	TPL3	Transplantation hépatique (CIMHS)																											
	TPL4	Transplantation pancréatique (CIMHS)																											
	TPL5	Transplantation rénale (CIMHS)																											
Orthopédie	BEW1	Chirurgie de l'appareil locomoteur																											
	BEW2	Orthopédie																											
	BEW3	Chirurgie de la main																											
	BEW4	Arthroscopie de l'épaule et du coude																											
	BEW5	Arthroscopie du genou																											
	BEW6	Reconstruction des membres supérieurs																											
	BEW7	Reconstruction des membres inférieurs																											
	BEW7.1	Prothèses de hanche de première intention																											
	BEW7.1.1	Reprises de prothèse de hanche																											
	BEW7.2	Prothèses du genou de première intention																											
	BEW7.2.1	Reprises de prothèses de genou																											
	BEW8	Chirurgie du rachis																											
	BEW8.1	Chirurgie spécialisée du rachis																											
	BEW8.1.1	Chirurgie complexe du rachis																											
	BEW9	Tumeurs osseuses																											
BEW10	Chirurgie du plexus																												
BEW11	Réimplantations																												

mission octroyée       mission MHS  
 mission octroyée sous réserve d'une limitation du nombre de cas

